

# Une école pas comme les autres

**C'est une école d'un nouveau genre qui ouvre ses portes aujourd'hui en Wallonie. Sans programme de cours, les enfants sont auteurs de leur éducation.**

● **Caroline FIXELLES**

**U**n immeuble de verre, rond, en face du lac de Genval (Brabant wallon). Un quartier résidentiel, paisible. C'est dans d'anciens bureaux que dix étudiants, de 6 à 16 ans, feront leur rentrée ce lundi. L'école Autonome de Genval ouvre ses portes. Une école pas comme les autres. À l'intérieur, pas de classes, de tableaux ou de bancs. Mais des espaces de vie modulables, en fonction de l'envie des enfants.

Trois marches et la première pièce commune. Des fauteuils, un tapis, une table. Dans la bibliothèque, le Larousse côtoie le manuel de chimie et au moins sept bouquins sur les chats. «*On a demandé aux parents et aux étudiants d'apporter des livres*», explique Antoine Guenet, cofondateur de l'école.

Les pièces s'enchaînent. Ça et là, du matériel de bricolage, quelques poupées, des jeux de sociétés, un ordinateur et un théâtre de marionnettes. «*Les enfants vont créer les espaces de vie de l'école. Peut-être*

*qu'ici, ce sera une salle de bricolage. Et là, une salle de gym ?*»

Impliquer les étudiants dans leur éducation, c'est là le maître mot de cet établissement d'un nouveau genre en Wallonie (il en existe un à Gand depuis 2010). Inspirée de l'école Sudbury Valley, aux États-Unis, qui existe depuis 50 ans, l'école Autonome de Genval veut créer un environnement naturel pour l'auto-éducation des enfants.

## Des adultes ressources

Les premiers inscrits viennent d'un peu partout (Sombrefe, Braine-le-Comte, etc.). Et si les aspirations sont variées, beaucoup disent ne plus trouver leur place dans l'enseignement classique. «*J'ai l'impression d'être gavé comme une oie à l'école*», a déclaré l'un d'entre eux. «*Ils se sentent malheureux à l'école*, souligne Susan Clynes, cofondatrice. *On leur donne ici la possibilité de prendre leur vie en main.* »

Pendant la journée, les étudiants seront libres de s'adonner aux activités de leurs choix. «*Ce n'est pas parce qu'il n'y pas de bancs ni de maître que l'on n'apprend rien, bien au contraire*», fait remarquer Natalie Colas, la dernière cofondatrice.

Avec Antoine et Susan, ils forment le «*personnel*» de l'école. Leur rôle ? Être disponibles et agir comme des ressources. «*Un enfant m'a déjà demandé de lui montrer les bases de la programmation*, raconte Antoine. *Après, on ne doit pas tout*

*savoir. On peut les réorienter vers des livres, des sites ou encore des aides extérieures.*» Cela ne veut pas dire non plus que des «*classes*» ne pourront pas se créer. «*Mais elles résulteront d'un deal entre le(s) enfant(s) et l'adulte, à l'initiative de(s) l'enfant(s). Ils détermineront ensemble l'heure, le jour...*», note Natalie.

Selon les fondateurs, on apprend d'ailleurs plus vite quand on s'y intéresse. Et de citer un cas à la Sudbury Valley : «*des enfants ont demandé un cours d'arithmétique. Après 20 h, ils avaient vu tout le programme de primaire. L'explication*

*fut simple : forcez un enfant à faire des maths, il ne fera pas attention et il faudra s'y reprendre à plusieurs reprises. Alors que pour un enfant qui a envie, la matière sera simple. Et il aura le temps de développer son expertise.*»

Au point de pouvoir faire l'université ? «*Bien sûr. Si l'enfant décide de faire l'université, il s'y préparera. Il aura également appris à se connaître et développé une capacité d'adaptation énorme*», indique Susan, rappelant que 80 % des élèves sortis de Sudbury ont fait l'université.

Si l'école Autonome n'est pas reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles – les enfants doivent s'inscrire en Instruction en Famille pour satisfaire l'obligation scolaire – les coups de fil ne cessent de se multiplier. «*Le monde du travail a besoin d'autre chose que ce que l'école ne fournit aujourd'hui*, dit Susan. *Car le monde change si vite et devient tellement plus complexe.*» ■

## «Un enfant ? Pas moins qu'un adulte»

### VITE DIT

**Une journée** l'école est ouverte de 9 h à 16 h. L'enfant arrive quand il veut, à condition que ce soit avant 10 h 40 et qu'il soit présent 5 h par jour (3,5 le mercredi). Une fois à l'école, il signe le registre de présence. Et ensuite ? *«On se dit bonjour, on boit un café, on lit un livre»,* dit Antoine. A-t-on besoin d'un cartable ? *«Comme on veut. Il faut juste apporter de quoi manger.»* Pas d'heure de repas ou de collation prévue. *«Les enfants pourront néanmoins décider d'instaurer une règle pour manger ensemble.»* À 11 h, se réunit le Comité d'enquête et d'arbitrage (voir ci-dessous). *«Les membres ou ceux concernés par la plainte devront interrompre leurs activités. C'est le seul moment.»* Les enfants peuvent aussi créer des associations autour d'un intérêt commun (informatique, couture, etc.).

**5 000 € par an** pour les frais de scolarité. *«On a essayé que ce soit le plus bas possible,* dit Susan qui rappelle que c'est moins cher que dans certaines écoles privées et que l'école subventionnée coûte aussi aux contribuables. *Cela va juste couvrir le loyer. Nous avons investi notre propre argent pour le matériel. On doit d'ailleurs garder des jobs alimentaires à côté.»* L'école n'accepte pas de financement public *«pour conserver son indépendance»*. Antoine estime par contre qu'il faudrait offrir un *«chèque éducation»* aux parents qui veulent inscrire leur enfant dans d'autres types d'école. *«La liberté d'enseignement est un droit.»*

**A**ntoine et Susan, 28 et 30 ans, sont mariés et habitent à Genval depuis 6 ans. Rien – ou presque – ne les prédestinait à se lancer dans la fondation d'une école. Tous deux ont fait le conservatoire de musique et forment d'ailleurs aujourd'hui un groupe, les RUNtoSEED.

*«L'élément déclencheur fut ma fille, justifie Antoine. Tous les jours, en rentrant de l'école, elle nous disait qu'elle s'était ennuyée. Alors, on nous a suggéré qu'elle était peut-être haut potentiel. Des spécialistes nous ont dit que même si l'enseignement classique n'était pas adapté, on devait la laisser à l'école et déconstruire ce qu'elle y faisait quand elle rentrait à la maison. À quoi bon ? Je voulais donc offrir une autre éducation à ma fille.»* Comme sa femme Susan, Antoine s'est alors très vite intéressé à l'école Sudbury Valley aux États-Unis.

Susan, elle, a toujours eu envie de créer une école. *«Quand j'étais petite, j'avais l'impression qu'on ne me prenait jamais au sérieux. J'étais une enfant, pas une personne. Or, je ne pense pas qu'un enfant ne sait rien et qu'il vaut moins qu'un adulte,* affirme Susan, dont l'accent australien-américain reflète sa nationalité et trahit de multiples voyages. *Et puis j'ai commencé à construire des programmes de cours. Et je me suis dit, de quel droit je peux décider à leur place ?»* Et Antoine d'évoquer à ce propos les leçons de piano qu'il donne depuis 10 ans : *«Quand je laisse l'enfant jouer la musique qu'il a envie, il n'a plus peur de jouer et surtout il joue avec plaisir.»*

Antoine et Susan ont été rejoints, en cours de route, par Natalie Colas, une logopède de 32 ans. *«Mon métier me forçait à comparer un enfant à une norme. Je contraignais cet enfant à lire des choses "simples" parce que – me disait-on – il est "incapable" de lire autre chose...»* ■ **Ca.f.**

## Chaque enfant a le droit de vote

L'école Autonome se décrit comme une «école démocratique». *«La société repose sur un système démocratique pour gérer les tensions entre liberté individuelle et besoins de la communauté. Il est essentiel que l'école reflète ce mode de fonctionnement»,* dit Antoine.

L'école est ainsi «dirigée» par le **conseil d'école**, réunissant le personnel et les étudiants. Chacun a le droit de vote, quel que soit l'âge. Le principe ? Le même qu'en politique. On dépose des motions, on se réunit, on vote, on élit le président, etc. Pour régler les litiges : le **conseil d'enquête et d'arbitrage**, composé d'un échantillon représentatif de l'école. Chacun peut porter

plainte et chacun peut donner sa version des faits. On regarde ensuite si une règle du **Livre de lois** – collectivement rédigé – a été enfreinte. Si oui, on discute ensemble de la sanction. *« Cela peut être un rappel de la règle ou une sanction en lien direct avec l'infraction. Si l'enfant a renversé un verre dans le canapé, il peut nettoyer le canapé. Jamais on le mettra au coin car c'est contre les droits de l'enfant, c'est de l'humiliation.»*

Ces procédures ne prendront-elles pas trop de temps ? *«La démocratie est un processus lent par rapport au système totalitaire, certes, mais l'efficacité est tout autre. Après, le règlement d'un litige sera très informel et ne devrait prendre que quelques minutes.»* ■ **Ca.f.**